

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.45 Zones humides Recherche sur les espèces sauvages

PRENANT ACTE des conclusions relatives aux zones humides du deuxième atelier régional sur les zones humides, tenu dans le cadre de la troisième réunion des membres sud-américains de l'UICN,;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. INVITE tous les gouvernements concernés à proposer la réalisation d'une nouvelle étude, plus approfondie, sur le cas particulier de la voie navigable Parana-Paraguay;
2. INVITE tous les gouvernements:
 - (a) à appuyer les projets de recherche visant à obtenir des informations biologiques de base sur les espèces de faune et de flore indigènes de zones humides présentant un intérêt commercial, en tant que base de l'utilisation durable non traditionnelle et de la conservation des espèces menacées;
 - (b) à encourager la collaboration entre l'UICN et les institutions gouvernementales et non gouvernementales en vue de la planification et de la gestion des aires protégées qui incluent des zones humides;
 - (c) à contribuer à la formation de spécialistes des zones humides, à la restauration des zones humides et à la gestion des aires protégées (par des bourses permettant de participer à des cours, des ateliers ou des stages et par des échanges d'experts);
 - (d) à promouvoir la formation de réseaux régionaux sur les aires protégées incluant des zones humides afin, entre autres, de faciliter la coopération en matière de recherche, la formation de spécialistes, ainsi que les échanges d'expérience et d'information, et de renforcer les actions de conservation et de protection des aires menacées.